



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2019 - Nombre de Conseillers en exercice : 12 -Présents : 11 - Votants : 12

Etaient présents : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Françoise ROL, Stéphane TRUCHET.

Procuration : Frédéric DUPUIS (Procuration à Christelle BATAILLER)

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

Monsieur le Maire donne la parole à M. Denis CHAPPELLAZ de la société COME2C qui présente les comptes administratifs 2018 et les budgets 2019 de la commune et du cinéma.

Après avoir remercié Denis CHAPPELLAZ de son intervention, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Positionnement sur le report de la compétence « Eau » « Assainissement » à la 3CMA
- Rachat des parts de FIBREA
- Signature des conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux
  - o a)Hameau de Charvin – b) Hameau du Suel –c) Hameaux de Pierre Pin et la Bettaz

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2019

**Vote** : à l'unanimité

**1- Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du CINEMA L'IGLOO de La Toussuire.**

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2018 du budget CINEMA s'élèvent à :

<b>CINEMA L'IGLOO</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	61.906,80 €	14.809,08 €
Recettes	58.987,31 €	5.295,48 €
	Soit un déficit de 2.919,49 €	Soit un déficit de 9.513,60 €
Résultat de clôture de - 12.433,09€		

**Vote** : Approbation du compte de gestion Cinéma 2018 : 12 pour

**Vote** : Approbation du compte administratif Cinéma 2018 (Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote) : 11 pour

**2- Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 de la Commune**

<b>COMMUNE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	3.189.666,35 €	1.685.137,38 €
Recettes	4.284.037,91 €	1.684.320,29 €
	Soit un excédent de 1.094.371,56 €	Soit un déficit de 817,09 €
Résultat de clôture excédentaire de 1.093.554,47 €		

**Vote** : Approbation du compte de gestion Commune 2018 : 12 pour

**Vote** : Approbation du compte administratif Commune 2018 (Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote) : 11 pour

### 3- Affectation des résultats

**Cinéma** : le déficit de fonctionnement de 2.919,49 € est reporté en section de fonctionnement au compte D002 et le déficit d'investissement de 9.513,48 € est reporté au compte D001.

**Vote** : à l'unanimité.

**Commune** : l'excédent de fonctionnement de 1.094.371,56 € est reporté pour 1.093.554,47 € en section de fonctionnement et affecté pour 817,09 € en réserve en section d'investissement.

**Vote** : à l'unanimité.

### 4- Taux d'imposition 2019 des taxes directes locales.

**Les taux restent inchangés par rapport à l'année 2018.**

#### Vote des taux d'imposition

- Taxe d'habitation : 17,09 %
- Taxe foncière bâti : 14,86 %
- Taxe foncière non bâti : 87,03 %

**Vote** : à l'unanimité.

### 5- Attribution de subventions 2019.

Amicale des anciens combattants	1400 €
Amicale des anciens élus	500 €
AVEC	1500 €
Club du Temps de Vivre	3000 €
Foyer Rural	Prise en charge de la location du chapiteau
Association des éleveurs de Fontcouverte	1500 €
Office du Tourisme	485.000 € + 229.560 €
Touss en Font	90.000 € + 7761 € de matériel
Régul Matous	100 €
Montagne loisirs VTT	100 €
Participation financière à Lorna et à Léna BONNEL	10.000 €
Ski Club Toussuire	38.000 €
UAM	300 €
Nautic Club Mauriennais	250 €
Bleuets de Maurienne	300 €
Le Pied à l'Etrier	100 €

**Vote** : à l'unanimité.

### 6 – Financement de l'achat de matériel pour l'Association « Touss en Font »

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les dépenses suivantes

- Achat d'un four pour un montant de 5.304,36 €
- Achat d'un nettoyeur vapeur pour un montant de 2.226,00 €
- L'aménagement du chalet bois d'un montant de 9.902,40 €
- Une facture d'électricité de 313.20 € et une facture de Castorama de 229.44 €

Le Conseil Municipal souhaite être consulté avant toute prise de décision concernant l'investissement à sa charge.

**Vote** : 10 pour et 2 abstentions (Nicolas LAMBERT et Françoise ROL)

### 7 – Approbation des conventions avec la société COME2C

Le Conseil Municipal valide les conventions suivantes entre la société COME2C et la commune.

- a) Convention d'assistance et prospective financière pour une mission d'assistance financière et budgétaire, une mission d'assistance pour la gestion et une mission de prospective financière
- b) Convention d'assistance Taxe de séjour

**Vote :** à l'unanimité

### 8 – Cotisation Maurienne Tourisme

Le Maire fait part du montant de la cotisation à « Maurienne Tourisme » de 10.543 €.

**Vote :** 4 pour (Fernand AUGERT, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Nathalie RONCO) – 1 contre (Stéphane TRUCHET) – 7 abstentions (Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE, Grégory DI FEDE, Frédéric DUPUIS, Nicolas LAMBERT, Françoise ROL, Sébastien ROSSAT)

### 9- Budget primitif Commune et Cinéma 2019

**Le budget primitif 2019 de la commune s'élève à :**

COMMUNE	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	4.894.263,86 €	1.904.581,95 €
Recettes	4.894.263,86 €	1.904.581,95 €

**Vote :** à l'unanimité.

**Le budget primitif 2019 du cinéma s'élève à :**

CINEMA L'IGLOO	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	85.374.09 €	16.754.60
Recettes	85.374.09 €	16.754.60

**Vote :** à l'unanimité.

### 10 – Création de poste suite avancement de grade de deux agents des services techniques

A la suite de l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 14 février 2019 et considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois, le Conseil Municipal décide :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 15 avril 2019.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 avril 2019

**Vote :** à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide l'embauche de M. Bruno FAYON à l'année. En effet, cet agent saisonnier depuis 2015 fait correctement son travail et a demandé son embauche à temps complet.

**Vote :** à l'unanimité

### 11 – Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 28 H

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 28 h et supprime le poste d'adjoint territorial d'animation de 24 h 30. En effet, à la suite du fonctionnement de la garderie de Fontcouverte, il est nécessaire d'augmenter les heures de l'agent.

**Vote :** à l'unanimité

### 12 – Création d'un poste d'Agent de Surveillance de la voie publique

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'Agent Administratif permanent de 35 h pour exercer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique. Cet agent sera annualisé et travaillera 6 jours sur 7 en saisons d'hiver et d'été et 3 jours par semaine les autres périodes.

**Vote :** à l'unanimité

### 13 – Rémunération des agents recenseurs

Le maire rappelle la délibération du 17 décembre 2018 fixant la création et la rémunération des agents recenseurs.

La rémunération était fixée par feuille de logement remis à l'agent recenseur, hors la majorité des questionnaires a été réalisée par internet. C'est pourquoi, le Conseil Municipal valide la rémunération suivante :

- 1000 € aux deux agents recenseurs

**Vote :** 11 pour – 1 non participation au vote (Françoise ROL)

### 14 – Adhésion au service de conseil en droit des collectivités

Le Conseil Municipal ne souhaite adhérer à ce service.

#### **15- Création de postes saisonniers saison d'été pour l'agence postale et les services techniques.**

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement des emplois saisonniers aux services techniques à partir du 13 mai 2019 pour une période de 5 mois et demi jusqu'au 31 octobre 2019 pour faire face aux besoins urgents et importants d'entretien des espaces verts et naturels de la commune et à l'agence postale à compter du 25 juin 2019 jusqu'au 31 août 2019 et pour la saison d'hiver à compter du 15 décembre 2019.

**Vote :** à l'unanimité

**Sébastien ROSSAT intervient pour expliquer la situation au sein des services techniques communaux. Cet hiver, le départ de deux personnes a compliqué le travail des services techniques. Nous avons du matériel mais personne pour le conduire !!! et le lancement du recrutement s'est avéré infructueux. Il faut réfléchir à une autre organisation : anticiper le travail, recentrer les vraies missions des employés communaux etc... Et si les employés ne peuvent pas effectuer le travail en temps et en heure, il faudra se tourner vers des entreprises extérieures afin que le travail ne s'accumule pas.**

#### **16- Embauche de jeunes pendant les vacances scolaires.**

Le Conseil Municipal approuve l'embauche de jeunes pendant les vacances d'été 2019 au sein des services communaux.

**Vote :** à l'unanimité

#### **17 – Aménagement du projet de « Côte Ratel »**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de recours gracieux de M. Patrick PELLETIER, représentant la « SAS La Cascade » contre l'arrêté refusant le permis de construire du 11/02/2019, n° 073116 18 R1005.

Les conseillers se posent beaucoup de questions sur les accès, les dessertes des réseaux, sur la desserte du terrain, sur la servitude de cour commune concernant ce permis.

Ils souhaitent avant de prendre une décision faire une demande à la SOREMET concernant leur projet d'aménagement prévu dans ce secteur en vue notamment de la gestion du flux de skieurs et un courrier à M. PELLETIER pour qu'il transmette à la commune un tracé de la voirie censée permettre le bouclage routier du projet.

Pas de vote

#### **18 – Modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie**

Le maire fait part du courrier du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer. Diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

Il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré APPROUVE les modifications statutaires du SDES citées ci-dessus.

**Vote :** à l'unanimité

#### **19 – Demande d'autorisation d'occupation de la parcelle communale A 658 pour l'aménagement du Plan de la Guerre**

1 – Occupation de la parcelle communale A 658 pour la construction d'un téléski à enrouleurs, construction en parallèle du téléski chamois 1 et reconstruction d'un local opérateur, implantation de 4 pylônes sur un terrain situé au lieu-dit « Plan de la Guerre »

**Vote :** à l'unanimité

2 – Demande d'occupation de la parcelle communale n° A 658 pour des travaux d'aménagements

Pas de vote

**20 – Dédommagement suite au bris d'une boîte aux lettres causé par le déneigement à la Rochette**

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à M. et Mme ALBRIEUX Pierre Antoine la somme de 133.90 € représentant la dégradation de leur boîte aux lettres lors du déneigement.

**Vote :** à l'unanimité

**21 – Autorisation d'occupation du domaine public par la Société Zylian Concept Animation pour la période hivernale 2018/2019**

Il convient de régulariser la situation de la SARL Zylian Concept animation pour l'installation d'une zone de loisirs pour enfants.

M. Sébastien ROSSAT souhaite que toute demande d'utilisation du domaine public soit faite en mairie avant le 1<sup>er</sup> décembre pour la période hivernale.

Une convention sera établie et le tarif d'occupation sera de 8 % du chiffre d'affaire conformément à la délibération du 6 décembre 2018.

**22 – Projet de création d'une classe saisonnière à la Toussuire pour l'hiver 2019/2020**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Inspecteur d'Académie de la Savoie qui a étudié les prévisions pour la rentrée 2019 – effectif de 49 élèves pour 2 classes ainsi que 10 enfants de saisonniers en période hivernale soit une moyenne par classe de 24.5 en période normale et 29.5 pendant la saison de ski -. Il a donc décidé d'implanter une classe saisonnière pendant la saison d'hiver.

Une demande de subvention pour l'aménagement sera faite auprès d'organismes compétents et une demande d'aide financière sera faite à la commune de Villarembert.

**Vote :** à l'unanimité

**23 - Transformation des locaux de la MAM (Maison des Assistants Maternels)**

Le Conseil Municipal se désolé que ce projet n'est pu aboutir à cause du désistement des personnes qui devaient prendre en charge la gestion de cette MAM.

Les locaux seront transformés en appartement communal.

**Vote :** à l'unanimité

**24 – Positionnement sur le report de la compétence « eau » et « assainissement » à la 3CMA**

Décision reportée à un prochain conseil municipal

**25 – Rachat des parts de Fibréa**

Le maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition du Directeur Régional Est de la Société COVAGE qui est intéressé pour racheter la totalité des actions que la commune possède depuis 2013. En effet, par délibération du 22 octobre 2013, la collectivité avait pris une participation dans la société de développement d'infrastructures Fibre Optique « FIBREA », à hauteur de 50 k€. Aujourd'hui la société COVAGE propose de racheter les 5000 actions au prix de 118.750 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de céder ses parts conformément à l'offre de COVAGE et autorise le Maire à effectuer toute les démarches relatives à cette opération.

**Vote :** à l'unanimité

**26 - Signature des conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les programmes d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants a été réalisé dans le cadre des opérations suivantes : Hameau de Charvin - Hameau du Suel -Hameaux de Pierre Pin et la Bettaz, mais l'absence dans la convention dite de co-maîtrise d'ouvrage initiale de dispositions précises concernant la répartition de la prise en charge financière, des modalités de versement de la participation financière du SDES, ainsi que des modalités de récupération et de reversement de la TVA afférente au câblage, oblige à signer un avenant à ladite convention initiale portant mandat de maîtrise d'ouvrage du SDES à Enedis.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer ces avenants aux conventions de co-maitrise d'ouvrage pour ces opérations afin de percevoir le solde des subventions accordées.

**Vote :** à l'unanimité

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :** Françoise ROL explique que les enfants des écoles de la commune vont partir en voyage scolaire. Le CCAS participe à hauteur de 27 € par élève. Ce qui fait un montant total de subvention de 4.350 €

Il est également proposé d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire de 30 centimes (pas d'augmentation depuis 2014)

**Vote pour l'augmentation** : 2 pour (Béatrice CARQUEVILLE, Françoise ROL) 5 abstentions (Sébastien ROSSAT, Nicolas LAMBERT, Grégory DI FEDE, Christelle BATAILLER, Frédéric DUPUIS) – 5 contres (Stéphane TRUCHET, Nathalie RONCO, Pascal DOMPNIER, Bernard COVAREL, Fernand AUGERT).

#### Questions et informations diverses

**Bâtiment de l'Office du Tourisme** : Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Office de Tourisme concernant la réfection du bâtiment de l'Office de Tourisme. Le Conseil Municipal est d'accord pour relancer l'étude de ce projet de réhabilitation.

**Enquêtes publiques** : 2 enquêtes publiques sont en cours et dont les dossiers sont disponibles en mairie.

1 – Projet de régularisation des servitudes de la piste de Comborcière et extension du réseau neige de culture

2 – Enquête publique environnementale suite à la demande de permis de construire de remontée mécanique soumis à étude d'impact – télésiège des 2 Croix et aménagement associés -

**Aménagement de la rue piétonne estivale, dite Rue Verte** : Le maire donne le compte rendu de la réunion du 8 avril 2019. Solutions proposées : laisser en zone piétonne en aménageant, mettre des ralentisseurs devant les commerces du Plein Sud aux Marmottes, prévoir des horaires pour la circulation des camions du 10/07 au 15/08, supprimer « le parking sauvage » à hauteur du « Tonneau » car c'est une zone de retournement pour les pompiers, améliorer la signalétique, revoir le fleurissement communal etc...

**Foyer rural** : la mise en place du chapiteau sera gratuite pour la fête de Fontcouverte.

Le repas des aînés ruraux aura lieu le 26 juin 2019

**Consommation électrique des bâtiments communaux** : Le maire souhaite attirer l'attention sur la consommation de plus en plus importante d'électricité sur les bâtiments communaux (bâtiment de l'Office du Tourisme, locaux de la garderie, locaux du ski club, le garage communal, les écoles de la commune, le cinéma). Un courrier sera envoyé aux utilisateurs.

**Stéphane TRUCHET** fait part du compte rendu de la réunion de l'Office du Tourisme :

- Améliorer la qualité du Sapin de Noël posé au rond point des Airelles
- Demande une réunion avec l'Office, la Soremet et la mairie
- Demande des ralentisseurs devant les commerces du centre de la station
- Mettre signalétique en place pour la rue verte en mettant « zone piétonne » .
- Zone de WI FI gratuite

Le Maire souhaite remercier Michel HECQUEFEUILLE, ASVP, pour la bonne marche de la saison d'hiver en compagnie de Carole et souhaite qu'il revienne l'année prochaine.

Séance levée à 22 H 30

Le Maire,

Bernard COVAREL

